Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 19 Joumada II 1447
10 Décembre 2025

N° 167

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3263**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3263**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3269**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3271**
Homologation de résolutions **3272**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3272**
Avis aux créanciers **3274**
Convocations
Sociétés anonymes **3275**
Sociétés communautaires **3277**
Autres sociétés **3277**
Divers
Avis au public **3278**
Rectificatifs **3278**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom : Sté communautaire régionale Essaida

Type de société : Régionale

Adresse : Cité Bassatine Tastour

Montant du capital de souscription : 10.000 DT

Durée : 99 ans

Sujet de la société : Agricole

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Béja le 29/10/2025 sous le n°43

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 15 actions pour 667 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : 667 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable :

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital régionale de la société

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales estimé à 30%

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : la banque nationale de solidarité Agence Béja

Durée proposée pour la souscription : du 30/10/2025 au 05/11/2025

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et au deux journaux quotidiens.

L'invitation sera affichée au siège de la délégation et municipalité Tastour.

Les fondateurs :

Kasem Hammami : N°09457163

Seif Eddine Chanouf : N°09470359

Chiraz Chanouf : N°09490895

Riadh Hammami : N°09479700

Mourad Hammami : N°09490084.

2025R03262SODB1

Annexe n°04 : Bulletin de suscription

De constitution d'une société communautaire locale

Nom de la société à constituer : Société communautaire locale : Manebaa Khayret al Chamel al Gharbi

Services : Agricole

Type de société : locale

Capital de la société ouvert à la souscription : 5000 MD via la contribution des adhérents

Durée estimée de la société : 99 ans

Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement : 10 parts d'une valeur totale de 5 000 MD

Valeur nominale d'une part à émettre : 500 D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales

L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société

Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription. Agence BTS Jendouba

Période d'ouverture de la souscription : du 15 décembre 2025 au 31 Janvier 2026

Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

L'avis de convocation sera également affiché au siège social de la société

Les Fondateurs :

1. Ali ben Moktar Ejinaoui : CIN 07891620 téléphone 26 279 662
2. Adel ben Saleh Khemiri : CIN 07750115 téléphone 98 911 433
3. Hecine ben Ali Ochi : CIN 07844662 téléphone 24 990 390.

Les personnes souhaitant participer à la création de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise. Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2025404165SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital par émission de certificats d'investissement sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Société Anonyme au Capital de 128.000.000 DT divisé en 100.000.000 actions et 28 000 000 certificats d'investissement de nominal un (1) dinar

Siège social : 9, rue Hédi Nouira - Tunis

Identifiant Unique au RNE : 0014161 Q

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Arab Tunisian Bank -ATB- tenue le 28 novembre 2025 a décidé d'augmenter le capital de la banque en numéraire, d'un montant de **22 000 000 dinars,** pour le porter **de 128 000 000 de dinars à 150 000 000 de dinars** et ce, par l'émission de **22 000 000 certificats d'investissement** d'une valeur nominale d'un (1) dinar chacun.

L'assemblée générale extraordinaire a également décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription de la totalité des 22 000 000 certificats d'investissement à émettre, à l'ARAB BANK dont le siège est sis à Amman, Jordanie.

Corrélativement à l'émission des certificats d'investissement, 22 000 000 certificats de droits de vote seront créés et répartis entre les actionnaires existants au prorata de leurs droits avant l'opération.

Cette augmentation de capital est réservée exclusivement à l'ARAB BANK. L'ATB n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures et démarches de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

But de l'émission :

Cette augmentation de capital permettra à l'ATB :

- Le renforcement de ses fonds propres avant la fin de l'année 2025 en vue de la mise en œuvre de ses plans de développement, sans modifier les pourcentages de contrôle sur les droits de vote,

- La préparation aux nouvelles exigences règlementaires en matière de solvabilité.

Montant :

Le capital sera augmenté de 22 000 000 de dinars et ce, par l'émission de 22 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (1) dinar chacun, à souscrire en numéraire et dont l'intégralité de la souscription sera réservée à l'ARAB BANK. Ainsi, le capital passera de **128 000 000** de dinars à **150 000 000** de dinars.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, qu'elle a approuvé, a décidé de réserver l'augmentation de capital par l'émission de certificats d'investissement à l'ARAB BANK. En conséquence, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de cette augmentation de capital au profit de cette dernière. Cette renonciation se traduit par la suppression des droits préférentiels de souscription.

Prix d'émission :

Les certificats d'investissement de nominal un (1) dinar à souscrire en numéraire, seront émis **au prix unitaire de 3,500 dinars**, soit avec une prime d'émission de 2,500 dinars par certificat d'investissement.

Le prix d'émission est libéré intégralement à la souscription.

Période de souscription :

Le délai de souscription est de **10 jours** qui commence à courir à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital.

Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de l'ATB sise 9, rue Hédi Nouira - Tunis.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de l'ATB ouvert à l'agence centrale ATB située à Tunis au 9, rue Hédi Nouira -Tunisie-, sous le numéro 0100 1020 1192 0233 6820.

Jouissance :

Les 22 000 000 certificats d'investissement à émettre porteront jouissance à partir du 1er janvier 2026 et ce, quel que soit la date de réalisation de l'augmentation du capital.

Création de certificats de droits de vote :

Corrélativement à l'émission des certificats d'investissement, 22 000 000 certificats de droits de vote seront créés et répartis entre les actionnaires existants au prorata de leurs droits avant l'opération.

	Avant augmentation du capital					Après augmentation du capital				
	Nombre d'actions	Nombre des droits de vote	Nombre des certificats d'investissement	En % du capital	En % des droits de vote	Nombre d'actions	Nombre des droits de vote	Nombre des certificats d'investissement	En % du capital	En % des droits de vote
Arab Bank	64 237 521	82 224 027	28 000 000	72,06%	64,24%	64 237 521	96 356 282	50 000 000	76,16%	64,24%
Autres actionnaires	35 762 479	45 775 973	0	27,94%	35,76%	35 762 479	53 643 718	0	23,84%	35,76%
Total	**100 000 000**	**128 000 000**	**28 000 000**	**100,00%**	**100,00%**	**100 000 000**	**150 000 000**	**50 000 000**	**100,00%**	**100,00%**

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières :

Chaque certificat d'investissement émis donne les mêmes droits pécuniaires attachés à l'action.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Il est rappelé que le certificat d'investissement ne donne pas droit au vote aux assemblées générales des actionnaires.

Régime fiscal applicable :

Les dividendes des actions et des certificats d'investissement sont soumis à l'impôt selon la règlementation fiscale en vigueur.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les 22 000 000 certificats d'investissement émis seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN n° «TNNRZTQUCH09» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Dépôt au Registre National des Entreprises :

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 novembre 2025, enregistré le 3 décembre 2025 à la Recette des finances Le Lac - Tunis sous le numéro 25710602, quittance n° M119547 a été déposé le 04 décembre 2025 avec les documents requis auprès du Registre National des Entreprises (certificat n° 2025186651, dépôt n°14068).

2025R03490SANB2

SOCIETE SICAM AGRI

Société anonyme

Au capital social de 100 000 TND

Siège social : Route du Kef Medjez El Beb 9070

Matricule Fiscal : 1515878 S

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SICAM AGRI, du 4 novembre 2025, enregistré à la Recette des Finances de Mdjez Bab le 01/12/2025 sous le n°25703105 Quittance n°M066591. Il a été décidé ce qui suit :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice clos le 31/05/2023 ;

2. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/05/2023 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/5/2023 ;

4. Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/05/2023 ;

5. Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales;

6. Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes Monsieur Yassine BEN GHORBEL ;

7. Pouvoirs pour formalités

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 02/12/2025.

2025R03491SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

SIDI OTHMANE

Société anonyme

Au capital de 68 100 000 Dinars

Identifiant Unique : 0035753 A

1) Dénomination Sociale : Société SIDI OTHMANE

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du Capital social : 5 000 000 dinars entièrement libérés avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : GP 1 KM 12 EZZAHRA.

5) Objet social : Elevage de bovin et ovin.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/11/2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/12/2025, certificat n°2025184239.

8) Nombre d'actions à souscrire : 50 000 actions de valeur nominale de 100 DT chacune à libérer en totalité à la souscription.

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la Banque ATTIJARI BANK sous le n° 04000010008896981152.

10) Délai de souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R03498SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

Agricole Dick

Société anonyme

Au capital de 74454425 Dinars

Identifiant Unique : 0035712 Q

1) Dénomination Sociale : Société AGRICOLE DICK

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du capital social : 75000 dinars libérés du quart avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : GP 1 Km 12 Ezzahra.

5) Objet social : Exploitation agricole et élevage de bétail.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/11/2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/12/2025 certificat n°2025184230

8) Nombre d'actions à souscrire : 15000 actions de valeur nominale de 5 DT chacune.

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la Banque BNA BANK sous le n° 03135120032104660143

10) Délai de souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la

possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R03499SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

Agricole SABA

Société anonyme

Au capital de 25 606 390 Dinars

Identifiant Unique : 0035700 L

1) Dénomination Sociale : Société AGRICOLE SABA

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du capital social : 333 330 dinars libérés du quart avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : GP 1 Km 12 Ezzahra.

5) Objet social : Investissement Agricole et Elevage.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/11/2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/12/2025 reçu n°2025184245

8) Nombre d'actions à souscrire : 33 333 actions de valeur nominale de 10 DT chacune.

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la Banque BNA BANK sous le n°03135120032104658785.

10) Délai de souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R03500SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

CARTHAGO

Société anonyme

Au capital de 267 885 200 Dinars

Identifiant Unique : 0035760 Z

1) Dénomination Sociale : Société CARTHAGO.

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du Capital social : 5 000 000 Dinars entièrement libérés avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : Zone Industrielle Agareb 3030 Sfax.

5) Objet social : Industrie des matériaux de construction et de la céramique.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/11/2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/12/2025, certificat n°2025184201.

8) Nombre d'actions à souscrire : 50000 actions de valeur nominale de 100 DT chacune à libérer en totalité à la souscription.

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la Banque TUNISO-KOWEITIENNE (BTK BANK) sous le n°20032322230117033527.

10) Délai de souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R03501SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire UNIPACK

Société anonyme

Au capital de 149314 160 Dinars

Identifiant Unique : 0026832X

1) Dénomination sociale : Société UNIPACK.

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du Capital social 4 000 000 dinars entièrement libérés avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : Zone industrielle Essghar km 14 route Agareb Sfax.

5) Objet social : Transformation et fabrication de papier et de carton services informatiques et gestion de base de données.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/11/2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/12/2025 certificat n°2025184220.

8) Nombre d'actions à souscrire : 400 000 actions de valeur nominale de 10 DT chacune à libérer en totalité à la souscription.

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la Banque ATTIJERI BANK sous le n° 04700001009313181176

10) Délai de souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R03502SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

YASMINE

Société anonyme

Au capital de 54 427 630 Dinars

Identifiant Unique : 0588259 N

1) Dénomination sociale : Société YASMINE

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du Capital social : 400 000 dinars libérés du quart avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : GP 1 Km 12 Boumhel.

5) Objet social : Exploitation agricole et élevage de bétail de tous types.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du

20/11/2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/12/2025 certificat n°2025184217

8) Nombre d'actions à souscrire : 40 000 actions de valeur nominale de 10 DT chacune.

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la BNA BANK sous le n°03135120032104656360

10) Délai de souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R03503SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

AGRICOLE SAOUEF

Société anonyme

Au capital de 65 530 000 Dinars

Identifiant Unique : 0828474 F

1) Dénomination sociale : Société AGRICOLE SAOUEF

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du capital social : 664 000 dinars libérés du quart avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : GP 1 Km 12 Ezzahra.

5) Objet social : Exploitation agricole.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/11/2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/12/2025 certificat n°2025184247.

8) Nombre d'actions à souscrire : 66 400 actions de valeur nominale de 10 DT chacune.

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la Banque BNA BANK sous le n° 03135120032104658979

10) Délai de souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R03504SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

TRANSPOOL

Société anonyme

Au capital de 21 800 700 Dinars

Identifiant Unique : 0035799 Q

1) Dénomination sociale : Société TRANSPOOL

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du capital social : 1 866 600 dinars entièrement libéré avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : GP 1 Km 12 Ezzahra.

5) Objet social : Transport de marchandises.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/11/2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/12/2025 certificat n°2025184229.

8) Nombre d'actions à souscrire : 18666 actions de valeur nominale de 100 DT chacune à libérer en totalité à la souscription.

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la BANQUE DE TUNISIE sous le n°05 9030000500 87410092

10) Délai de souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R03506SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

T'PAP

Société anonyme

Au capital de 140 969 210 Dinars

Identifiant Unique : 1000597 B

1) Dénomination sociale : Société T'PAP

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du capital social : 3 500 000 dinars entièrement libérés avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : Route de l'aéroport km 14 Sghar Sfax.

5) Objet social : Fabrication et commercialisation du papier.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/11/2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/12/2025 certificat n°2025184213

8) Nombre d'actions à souscrire : 350000 actions de valeur nominale de 10 DT chacune à libérer en totalité à la souscription.

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la Banque ATTIJARI BANK sous le n° 04700001009312256281

10) Délai de souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R03507SANB2

«SOVENA MENA COMPANY»

Société Anonyme - Non Résidente

Capital social : 4.081.000 Euros (équivalent à 7.650.000 dinars)

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm- Cité Jardins le Belvédère 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1002666F

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 08/10/2025 enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 20/10/2025 sous QN°M057432 EN°25705388 :

- M. Filipe Nuno Vicente Dos Santos a décidé de démissionner en qualité d'administrateur.

- Mme Madalena Jose De Melo Vilhena Freire De Andrade est nommée en qualité du nouvel administrateur.

- Les actionnaires ont décidé de nommer Mr. Walid Majdoub en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8/10/2025 enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 20/10/2025 sous QN°M057434 En°25705389 : les actionnaires ont décidé d'appliquer l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Un exemplaire des procès-verbaux a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 13/11/2025 sous identifiant unique n°1002666F.

2025404162SANB2

Augmentation du capital

De 39.296.600 dinars à 51.061.300 dinars

Notice

La boite métallique de Tunisie

Identifiant unique : 0578596Y

Dénomination sociale : La boite Métallique Tunisienne

Forme juridique : Société Anonyme (S.A)

Montant du capital social : 39.296.600 dinars

Adresse du siège social : 39, Avenue de Paris, 1001 Bab Bhar, Tunis

Objet social : Fabrication de boites métalliques

Durée : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet d'augmentation du capital :

Décidé conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 novembre 2025

Le procès-verbal a été enregistré auprès de la Recette des Finances de Rue Ghandi sous le numéro n°25805620, reçu n°M083147 en date du 26 novembre 2025.

Ce PV est déposé au registre national des entreprises le 8/12/2025 sous le n°14079. Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de cent dix sept mille six cent quarante sept (117.647) actions, réparties comme suit :

117.647 actions contre des apports en numéraire, réservées exclusivement à l'actionnaire BIAT CAPITAL RISQUE titulaire de l'identifiant unique 0723613V.

Modalités de souscription :

La souscription est acceptée au siège de la société.

Les fonds versés seront déposés sur le compte indisponible dédié à l'augmentation du capital, ouvert au nom de LA BOITE METALLIQUE TNNE BMT auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie agence Korba (05) sous l'identifiant national de compte bancaire - RIB : 08-208-0000532005000-27.

Conditions de participation aux assemblées des actionnaires : Tous les actionnaires.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publication de cet avis, avec possibilité de clôture anticipée dès la souscription de l'intégralité des actions.

2025404175SANB2

LA BOITE METALLIQUE TUNISIENNE

B.M.T

S.A au capital social : 39.296.600 Dinars

39 Avenue de Paris - 1001 Tunis

M.F.: 578596Y/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16/10/2025 enregistré la recette des finances rue Ghandi sous le numéro 25805062 quittance n°076548, il a été décidé ce suit :

- Augmentation du capital de la société par apport en numéraire d'un montant de cinq millions quatre vingt seize mille six cents dinars (5.096.600) avec renonciation des DPS avec création de 50 966 actions nouvelles pour une valeur nominale de 100 DT l'action pour le porter à la somme de Trente neuf millions deux cents quatre vingt seize mille six cent dinars (39.296.600) et par conséquence la modification de l'article 6 des statuts.

Une copie de ce procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises en date du 02/12/2025 et publié au bulletin officiel sous le numéro 2025212301 en date du 5/12/2025.

2025404176SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

PERSENTILI TUNISIA

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 15.000 Dinars

Siège social : BD de la Terre - Yasmine Tower - Bloc A - 2ème Etage - Bur. A2-5, Centre Urbain Nord - 1003 Tunis

Identifiant unique : 1927849C

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 3/10/2025 (enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajène, Tunis le 27/10/2025 sous QN°M058446 EN°25705545), les associés ont décidé de nommer Monsieur Sami Persentili Viure en qualité de 2ème gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature individuelle.

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 6/10/2025 (enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajène, Tunis le 27/10/2025 sous QN°M058448 EN°25705546), et suivant les statuts mis à jour du 6/10/2025 (enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajène, Tunis le 30/10/2025 sous QN°M059275 EN°25705625). Les associés ont :

- Décidé de transférer le siège social de 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis au BD de la Terre - Yasmine Tower - Bloc A - 2ème Etage - Bur. A2-5, Centre Urbain Nord - 1003 Tunis.

- Approuvé les statuts mis à jour.

Un exemplaire des PV et des statuts mis à jour a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous l'Identifiant unique N°1927849C en date du 11/11/2025.

2025404161SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Communiqué

Société civile Locale de Jebel El Kebar

Capital : 10 000 dinars tunisiens

N° d'immatriculation : 1874389Z

Siège social : Rue de la Poste, 9100 Sidi Bouzid

1- Le Conseil d'administration de la Société civile locale Publie les résolutions de son Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2025. - Annulation de toutes les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2025. - Siège social : Rue Hussein Bouziane, Sidi Bouzid - Statut juridique : Société Régionale de Jebel El Kebar- Démission de Hoyam Bouazizi, Nawal Amri et Souad Afi du Conseil d'Administration. - Modification du conseil d'administration comme suit : Président : Arbi Al-Afi. Vice-président Mohamed Saleh Bouazizi. Chef des affaires juridiques; Mohamed Brahmi. Chef des études : Fawzi A-Aifi. Hatem Guidri Rabah Marzouki. Capital social : 11 800 dinars tunisiens - Modification des statuts pour l'exercice et du règlement intérieur de la société civile locale Jebel El Kebar de l'année 2024 et l'adoption des statuts pour l'exercice et du règlement intérieur dé la société civile régionale conformément au décret n°03 de 2025. - Démission du commissaire aux comptes, M. Hadi Bouazizi. - La composition du Conseil d'administration a été modifiée, comme suit : Président du Conseil d'administration : Arabi Al-Afi. Vice-président du Conseil d'administration, Mohamed Salah Bouazizi. Membres : Mohamed Brahmi Fawzi Al-Aifi. Hatem Guidri. Rabah Marzouki. - Nomination de M. Fakher Ayouni, expert comptable agréé titulaire de la carte professionnelle n°11352, pour les années 2024, 2025 et 2026.

2- Le Conseil d'administration de la Société civile régionale de Jebel El Kebar invite tous les participants à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 6 janvier 2026 à 9 h au siège de la municipalité de Sidi Bouzid. Conformément à l'ordre du jour suivant :

1- Examen des rapports : conseil d'administration et commissaires aux comptes pour 2024.

2- Examen et approbation des états financiers pour 2024. 3- Décharge des administrateurs de toute responsabilité. 4- Démission d'un membre du conseil. 5- En tenant compte de tout nouvel élément.

Une copie de ce document a été déposée auprès du Registre national des institutions le 5/12/2025.

2025X01628SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé le 20/11/2025 à la recette des finances de Nouvelle Madina le 28/11/2025, quittance n°M086138 enregistrement n°25206165 Mr Hssan Trabelssi a vendu à Mr Jobrane Jbeli la totalité du fonds de commerce exploité entant que vente des fruits secs sis au 35 rue Mohamed V Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 6/12/2025.

2025R03488FCCC2

Avis

Selon acte sous seing privé rédigé par maître Haythem Jaber avocat à la cour de cassation du 5 décembre 2025 à la municipalité Teboulba, enregistré à la recette des finances Téboulba le 5 décembre 2025 quittance n°M061380 n° d'enregistrement 25202949, Mr Ridha Lahmar a renoncé à la société «Sté vente et réparation crémaillère lahmer vrcl» ayant l'identifiant unique 1874749 G la totalité du fonds de commerce s'agissant d'un local commercial pour la mécanique générale situé à la rue 23 janvier Téboulba el Monastir; les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains du renonciataire et l'adresse indiquée si dessus du fonds de commerce du local c'est à dire rue 23 janvier Téboulba el Monastir sera le lieu de correspondance de ces oppositions. Annonce publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 7 décembre 2025.

2025S01639FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la Recette des finances Avenue de la Gare le 28/11/2025 quittance N°M078998 enregistrement n°25206380, Mr Mathlouthi Abdessalem (CIN N° 07015824) a vendu à Mr Mohamed Achref Ben Chaaben (CIN N°04821137), la totalité du fonds de commerce sis au N°5 Rue sidi El khadhar Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à adresser dans le délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT, et devront être formulées à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Achourouk le 5/12/2025.

2025404160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 01/12/2025 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 02/12/2025 sous le n°25207457 quittance n°M126144, la société ICM light, IU n°1006512, a vendu à Rached Ben Rabeh, CIN n°05937788, la totalité du fonds de commerce, sis et exploité au 27 Av Abou Alkacem CHEBBI, dans la vente du matériel d'électricité avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT dans le local où est exploité le dit fonds de commerce.

Cet acte a été publié au journal le Quotidien du 9/12/2025.

2025404166FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/11/2025 dressé par, Me. Mrabet Mohamed Hedi avocat exerçant à Tunis, enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba, Ariana le 02/12/2025 N° de quittance 132723 et N° d'enregistrement 25211917.

La société unipersonnelle "MAR" "Maison Asma Raboudi" dont l'IDU est 1785812Z sise au 58 Av, Fattouma Bourguiba, sidi Fradj, la Soukra ; Ariana. Cède avec toutes les garanties légales la totalité du fonds de commerce, tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au 58 Av, Fattouma Bourguiba, Sidi Fradj, la Soukra ; Ariana à la société "Creative Furniture" dont l'IDU est 1755705F sise au 16, rue Habib Bourguiba, Ain Zaghouan ; Tunis.

Les oppositions doivent être faites auprès de l'étude Me. Miled Slimane sise au 18 bis rue Ibn Khaldoun, Tunis dans un délai de vingt (20) jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au quotidien Essahafa paru le 5/12/2025.

2025404174FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique du 6/10/2025 et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 8/10/2025 sous le n°25203151 reçu n°M084384 (Al Chourouk du 17/10/2025), Madame Ismahen Bent Belgacem Ben Belaid a vendu à Monsieur Sami ben Aziz Bejaoui, l'ensemble du fonds de commerce (matériels pour cadeaux) exploité au N°63 rue Farhat Hached : Menzel Bourguiba.

Contestation à l'adresse de l'exploitation.

Annonce publiée au journal "Echourouk" du 17 octobre 2025.

2025404180FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Par acte SSP, enregistré à la RF Hammam-Lif, le 10/02/2025, quittance N°M009384, Sami HNENA a donné à Nedia HNENA la totalité des deux fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destinés au café, sis au 48 Rue Kamel Atatürk Tunis.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annone au J.O.R.T entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce. Cet avis est paru au journal «Sahafa» le 4/12/2025.

2025404181FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique rédigé par le Notaire Maître Tounakti Salha et son assesseur du 31-10-2025 sous N°98-53 page : 139-140-141-53. Monsieur Mouhamed Chbarli (CIN n°09856980), et ses frères Riheb Chbarli (CIN n°09894786), Imene Chbarli (CIN n°09786427), Wafa Chbarli (CIN n°06480318), Salma Chbarli (CIN n°05112182), ont vendu un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'établissement commercial est situé dans l'immeuble Taj Al Jazeera, au numéro 30 de la rue Aljazeera à Tunis, connue sous le nom de FRUITS SECS ET BONBON, avec tous ses éléments matériels et immatériels, y compris le nom, le client. A Monsieur Sadam Messoudi (CIN n°09220905).

Toutes les oppositions sont acceptées au Bureau de Notaire Maître Tounakti Salha sis au 28 bis 1er étage cité Ezzouhour 3 Tunis. Annonce parue au journal : Le Quotidien le 8-12-2025.

2025404182FCCC2

Vente d'un actif commercial

En vertu du contrat de vente enregistré auprès de la Recette des Finances de Montplaisir le 27/11/2025 sous le numéro 25206950, la société Fidel Travel, inscrite au registre du commerce sous le numéro 1069351b, dont le siège social est situé à Rue Nalout, 4200 Kebili Sud, représentée par son responsable légale Zahra Falfoul, titulaire de la carte d'identité nationale n°04871080, délivrée à Tunis le 26/4/2022, a cédé à la société Al Safwa Voyages et Services, inscrite au registre de commerce sous le numéro 1826765N, dont le siège social est situé à Rue des Martyrs, Résidence Zeineb n°5, Mourouj 6, représentée par son responsable légal M. Zied El Hilali, titulaire de la carte d'identité nationale n°07148911, délivrée le 27/08/2022, l'ensemble du fonds de commerce constituant la succursale de la société fidel travel, situé au sous-sol B, entrée B, Rue 8011, Immeuble Tunis Montplaisir 1073 Bab Bhar.

Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur, la société Al Safwa Voyages et Services, entre les mains de son représentant légal M. Zied El Hilali, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Toute opposition présentée hors délai sera considérée comme nulle.

La présente annonce a été publiée dans le journal Chourouk en date du 03 décembre 2025.

2025404184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 3/12/2025, enregistrée à la recette des finances de Radés le 4/12/2025, reçu n°Mo78696 et enregistrement n°25204019, Mr Hamoudi Najib a vendu à Mr Mejri Amen Allah tout le fonds de commerce sis au 32, avenue Habib Bourguiba Radés et qui a comme activité Café avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Messaadi Med Amine avocat sis au 02 bis rue de l'Argentine, immeuble Argentina bureau b.1 le Belvédère Tunis, et ce jusqu'à l'expiration du délai légale des oppositions.

Un extrait a été publié au journal "Echourouk" du mercredi 10/12/2025.

2025404187FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location du fonds de commerce en date du 30 octobre 2025 enregistré à la Recette des Finances Mohamed Maarouf Sousse le 7 novembre 2025 quittance n°M093904 enregistrement n°25302415, la société Ghalia Bazar a loué au profit de Mehdi Ben Mondher Lazreg un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels (excepté les marchandises) exploité dans le commerce des produits artisanaux sis à la rue Salem Ben Hamida Sousse Medina, pour une durée de trois années du 01-11-2025 au 31-10-2028.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens "la Presse" et "Essahafa" du 5-12-2025.

2025S01632FCCC3

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 27/10/2025 et enregistré à la recette des finances d'enregistrement des contrats de société de Sfax le 6/11/2025 sous le n°25306896 quittance n°M007398, Racem Derbel demeurant à l'avenue Taher Haded Chihia Sfax a loué à la société «Bar A M'samen» demeurant à route Taniour km 1.5 Sfax la totalité du fonds de commerce exploité comme fast-food sis au local situé à la route Taniour km4,5 markaz Saad Allah Sfax pour une durée de deux années ferme du 4/11/2025 au 3/11/2027.

Considérant que cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 6/12/2025.

2025X01636FCCC3

Location d'un fonds de commerce

ASJB TENNIS CLUB

Société à responsabilité limitée

Au capital de 5.000 Dinars

Siège social : Tennis Club Carthage, Rue de La République, Carthage Hannibal, 2016 Carthage

Identifiant unique : 1874290r

Aux termes du contrat en date du 24/5/2024, enregistré à la Recette des Finances de Carthage en date du 31/5/2024, sous le n°24302033, quittance n°M075328, la société TIE BREAK CARTHAGE, société à responsabilité limitée au capital de 27.000 DT, ayant son siège au Club de Tennis de Carthage, Rue de la République, Carthage Hannibal, 2016 Carthage, immatriculée au RNE sous le n°1459435A, a donné en location-gérance à la société ASJB TENNIS CLUB, société à responsabilité limitée, au capital de 5.000 DT, ayant son siège social au Tennis Club de Carthage, Rue de la République, Carthage Hannibal, 2016 Carthage, immatriculée au RNE sous le n°1874290R, le fonds de commerce de café-restaurant exploité au Tennis Club de Carthage exploité sous le nom commercial «Tie Break».

La location-gérance a pris effet le 15/02/2024 pour une durée de dix (10) années, renouvelables par tacite reconduction.

2025404186FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association Régionale de Microfinance de Kairouan.

Objet : Microfinance

But : Réalisation d'opérations financières autorisées par les institutions de microfinance, en tant qu'intermédiaire pour la microfinance et autres.

Fournir des services non financiers liés à la structuration, la formation et l'accompagnement, des initiatives individuelles Octroi de microcrédits.

Siège : Complexe Commercial El Hajjem - 1er étage - Kairouan

N° et Date de déclaration : RR479752274TN du 27/11/2025

Président : Ammar Khemili

Vice-Président : Ammar Missaoui

Trésorier : Mohamed Zaïri

Secrétaire Général : Mr Khairallah Gharsallaoui.

2025S01633APSF1

Constitution du bureau syndical de la résidence

«KHAYZORANNE»

L'adresse : Jardins de Carthage

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 Septembre 2025 et enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis sous le N°25709696, quittance N°122021, a été constitué le bureau syndical des propriétaires de la résidence «KHAYZORANNE»

Composé comme suit :

Monsieur Chedly Hammami : Président

Madame Radhia Sendi Ep Beyna : Trésorière

Membres :

Mme Laila Zahmoul Ep Oueslati & Mr Abdelati Al Jedek.

2025404173APSF1

Homologation de résolutions

Nomination d'un syndic immobilier professionnel

Résidence «HANNIBAL ABCDEF»

Faisant suite à la décision de la municipalité de Tunis numéro 10999 daté du 27 Novembre 2025 il a été décidé de nommer La société «FE SYNDIC PRO» président du syndic de la résidence HANNIBAL ABCDEF sis à Manar 1 Tunis pour une durée d'une année. Il a été décidé de fixer les cotisations comme suit : pour les appartements 60 Dt mensuel. Une avance de 100dt payable de suite pour le fonds de roulement.

2025404172APSF2

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 20 juillet 2025 et enregistré à la Recette des Finances Hammamet 3 sous le numéro 25805568, reçu n°M133454 en date du 22 septembre 2025, une assemblée générale a été tenue pour procéder au changement des membres du nouveau syndicat des copropriétaires de la résidence THE RESIDENCE, située à l'avenue Dag Hammarskjöld, Hammamet.

Ont été élus les membres suivants :

- Makki Triki : Président du Syndicat

- Souad Ben Hussein Carter : Secrétaire Générale

- Taïeb Zouaoui : Trésorier.

2025404179APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Mohamed Mahdi Ben Abdelhamid Lihiyou, demeurant au 16 Rue Ebn Rachik Hammam Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670/X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°131647 Sousse d'une superficie de 79 m² dénommé «MAHDI» sis à Rue Sadok Mekadem Sahloul Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 189 720 DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 12/01/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01634VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : AL BARAKA BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 88 Rue Hedi Cheker Tunis.

Partie saisie : Hichem Ben Jalloul Nabli, demeurant au 41 Rue Habib Achour Manzeh 1 Tunis Riadh El Andalos Ariana, CIN n°04039689.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts du titre foncier n°107341 Sousse d'une superficie de 363 m², dénommé «La Saintongeaise» sis à Rue Béchir Tarmiz City Jaouhara Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 171 906 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 12/01/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01635VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi 12/01/2026 à 9 heures du matin et suivant au sein du tribunal de 1ère instance de Sousse1 la vente du bien immobilier ci-dessous :

Poursuivant :

Mohamed Rached Bahlous ayant domicile rue Alkhortoum N° 31 Sousse.

Poursuivi :

Hedi Bahlous, ayant domicile rue Alkhortoum N°31 Sousse.

Terrain à vendre :

Un rez-de-chaussée dont la surface est de 131 m² sis à la route de Tunis Sousse qui abrite un logement comprenant une entrée non couverte, un Hall d'entrée, une salle de réception, un salon, deux chambres, kitchenette donnant sur un petit balcon, une salle d'eau et des toilettes il comprend également un escalier menant à une cour ouverte, le tout s'ouvrant du côté Est et du côté Sud sur un jardin.

La propriété enregistrée sous le numéro de registre foncier 42856 dénommée «Alhanaa» et correspond à la parcelle n°1 qui couvre une superficie totale de 173 m² divisée en 173 parties.

Prix d'ouverture : Cent soixante quatorze mille dinars (174.000.000dnt) plus les frais de cette adjudication.

Pour plus de renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Mehdi Louzi sis à la rue Ibn Aljazzar Sousse et pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix d'ouverture.

La visite de ladite propriété chaque jour de 9H à 17H.

2025S01638VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts dans l'indivision

Dans un immeuble immatriculé objet du titre foncier N°124210 Tunis

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 58.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N°: 000110F, ayant son siège social au N°70-72 avenue Habib Bourguiba, -Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis-.

2) Le débiteur saisi :

Héritiers Feu Oulid Ben Abdellatif Chebbi (C.I.N N°04646543) :

1) Sa mère : Badiaa Bent Mohamed Salah Chebbi (CIN N° : 00520558), demeurant au N°06 rue Ibrahim Ben El Aghlab, Le Bardo, -Tunis. Ou bien : à l'avenue 07 novembre, immeuble "BOUCHRARA", appartement N°08, Sidi Bousaid, - Tunis. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sise à la résidence "NOUR CITY", bloc A, appartement N°2-4, Centre Urbain Nord, Tunis-. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sise à la résidence "NOUR CITY", magasin N°06, Centre Urbain Nord, -Tunis-. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sise au N°09 rue Hammadi Ben Ammar La Goulette, -Tunis. Ou bien : chez son avocat Maître Leila Chebbi, dont l'étude est sise au Centre El Madina International, tour les bureaux, bureau N° B02, Centre Urbain Nord, - Tunis.

2) Sa femme : Marwa Bent Mohamed Akram Karim Ben Fekih, demeurant au N°06 rue Ibrahim Ben El Aghlab, Le Bardo, - Tunis. Ou bien : à l'avenue 07 novembre, immeuble "BOUCHRARA", appartement N°08, Sidi Bousaid, - Tunis. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sise à la résidence "NOUR CITY", bloc A, appartement N°2-4, Centre Urbain Nord, - Tunis. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sise à la résidence "NOUR CITY", magasin N°06, Centre Urbain Nord, -Tunis. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sise au N°09 rue Hammadi Ben Ammar, La Goulette, - Tunis, Ou bien : chez son avocat Maitre Leila Chebbi, dont l'étude est sise au Centre El Madina International, tour les bureaux, bureau N° B02, Centre Urbain Nord, - Tunis.

3) Son oncle : Ammar Ben Béchir CHEBBI, demeurant au N° 06 rue Ibrahim Ben El Aghlab, Le Bardo, - Tunis. Ou bien : à l'avenue 07 novembre, immeuble "BOUCHRARA", appartement N°08, Sidi Bousaid, - Tunis. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sise à la résidence "NOUR CITY", bloc A, appartement N°2-4, Centre Urbain Nord, -Tunis. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sis à la résidence "NOUR CITY", magasin N°06, Centre Urbain Nord, -Tunis. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sise au N°09 rue Hammadi Ben Ammar, La Goulette, - Tunis. Ou bien : chez son avocat Maître Leila Chebbi, dont l'étude est sise au Centre El Madina International, tour les bureaux, bureau N° B02, Centre Urbain Nord, - Tunis.

4) Son oncle : Mohamed El Massoud Ben Béchir Chebbi, demeurant au N° 06 rue Ibrahim Ben El Aghlab, Le Bardo, -Tunis, Ou bien : à l'avenue 07 novembre, immeuble "BOUCHRARA", appartement N°08, Sidi Bousaid, - Tunis, Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sise à la résidence "NOUR CITY", bloc A, appartement N°2-4, Centre Urbain Nord, -Tunis. Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sise à la résidence "NOUR CITY", magasin N°06, Centre Urbain Nord, - Tunis, Ou bien : chez la Sté "La Turquoise", sise au N°09 rue Hammadi Ben Ammar, La Goulette, - Tunis, Ou bien : chez son avocat Maître Leila CHEBBI, dont l'étude est sise au Centre El Madina International, tour les bureaux, bureau N°B02, Centre Urbain Nord, - Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF N°: 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

La totalité des parts indivises soit 400 parts revenants à titre de propriété au débiteurs saisis dans l'immeuble sis au Bardo en bordure de la route N°39 ceinture Tunis, d'une superficie totale de 63 a 60 ça (6360 m²), fractionné en 6360 parts, dénommé "MABROUKA BARDO", faisant l'objet du titre foncier N° 124210 Tunis.

*) Selon le rapport d'expertise en date du 21/5/2025 établi par Mr. Ahmed Amin Chebbi l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 19/02/2025 sous le N°63264 :

Après les constatations de l'expert sur les lieux il s'est avéré que l'immeuble saisi est conforme aux énonciations mentionnées sur le registre foncier à savoir :

La totalité des parts indivises soit 400 parts revenants à titre de propriété au débiteurs saisis dans l'immeuble sis à Bardo en bordure de la route N°39 ceinture Tunis, d'une superficie totale de 63 a 60 ça (6360 m²), fractionné en 6360 parts, dénommé "MABROUKA BARDO", faisant l'objet du titre foncier N°: 124210 Tunis.

Les 400 parts indivises sont réparties entre les héritiers dans la proportion légale revenant à chacun d'entre eux.

Les 400 parts indivises représentent un lot de terrain sur lequel est construit un immeuble destiné pour habitation sis au N°19 rue El Jem, Khaznadar, Le Bardo, - Tunis, et se compose d'un sous-sol, d'un RDC et d'un étage.

Le sous-sol est accessible par un escalier intégré dans le RDC et il est composé par un hall, un salon, un couloir, une salle de bain, et une cuisine.

Le RDC est accessible par un escalier extérieur et il est composé par une véranda, un salon, un balcon, un grand hall, une salle d'eau, un séchoir et un escalier menant au 1er étage.

Le 1er étage est accessible par un escalier intégré dans le RDC et il est composé par 02 halls, un couloir, 03 balcons, 03 chambres, 02 salles d'eau, 02 salles de bain.

La superficie bâtie totale 360m² environ.

L'immeuble est clôturé de tous les côtés.

Les plafonds sont faits par des dalles, du béton armé et du faux plafond en plâtre.

Les sols, les murs et les blocs sanitaires sont couverts par des carreaux de mosaïque marbrés et des carreaux de grés dans la masse.

Les fenêtres et les portes sont faites en bois.

L'état des constructions est lamentable.

L'immeuble est délaissé.

Les matériaux utilisés sont de qualité très moyenne.

L'immeuble est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à un million neuf mille trois cent soixante quatre dinars 800 millimes (1.009.364,800 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnat, -Tunis, le mardi, six janvier deux mille vingt six (06/01/2026), à partir de 9 heure (affaire N°: 8561).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans conditions préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnat, -Tunis, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2025404177VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation par le tribunal de première instance de Tunis d'un commissaire aux comptes pour la société les laboratoires pharmaceutiques Dorcas

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 570 000 DT

Siège social : Appartement B-1-2 Bloc B Résidence Les Horizons Ain Zaghouane, Le Kram 2089 Tunis

Identifiant unique : 0938755Z

N° CNSS : 0229600-01

En vertu de l'autorisation du tribunal de première instance de Tunis N°79631 en date du 4 décembre 2025, Asma Cherkaoui, première adjointe du président du tribunal de première instance de Tunis, après examen de la requête et des pièces jointes y afférentes, conformément aux articles 213 et 214 du Code de procédure civile et commerciale, désigne l'expert M. Naïm Kaabi, domicilié au 23 rue Ali Belhawan, Kheireddine, la Goulette, à contrôler les comptes de la société les laboratoires pharmaceutiques Dorcas pour une durée de trois ans à compter de la date de l'autorisation.

2025R03472VEPA2

Avis

Le Mandataire judiciaire Ettaieb Anis, adresse 100 rue de Pacha, Tunis - tél. 26.735.461, informe le public de la clôture du mandat judiciaire n°616 pour le fonds de commerce sis au 5 rue Krimi - Tunis, suite à la décision du juge commissaire du tribunal de première instance de Tunis du 13 novembre 2025.

2025404163VEPA2

Avis

Le Mandataire judiciaire Ettaieb Anis, adresse 100 rue de Pacha, Tunis - tél. 26.735.461, informe le public de la clôture des procédures de redressement judiciaire de la société Huilerie Mnihla, identifiant unique 0381715Y, suite au jugement N°295 du tribunal de première instance d'Ariana du 3 mai 2022.

2025404164VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Sfax annonce la décision du juge commissaire du 01/12/2025 dans l'affaire n°691 pour l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 6.113,357 dinars consignée à la caisse des dépôts et consignations le 01/4/2022 quittance n°M015885 contre Société AMEN BARRAJ LAIT (S.A.BA.LAIT) demeurant à Hzag Délégation de Jebeniana Sfax à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation, de la société Internationale Avocats Conseils pour le compte de la BFPME ayant domicile élu à son étude sise au 37 bis rue Ali Zlitni Manar 3, Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale.

2025404167VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant décisions par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 22/10/2025 N°126 a été décidé la nomination de maître Ahmed Jabri en tant que liquidateur des biens de successoraux de défunt Riahi Rachid et sa veuve Radhia Bent Mohamed Elmay pour la gestion immobilière partagée et à leur partage dans un délai de trois mois sous la supervision de juge Khmiri Meriem le titre foncier n°76062 Ben Arous en tant que juge commissaire.

Les créanciers de la succession doivent fournir leur créance dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

2025404170VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant décisions par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 10/6/2025 n°83302 a été décidé la nomination de maître Ahmed Jabri en tant que mandataire de justice des biens de successoraux pour la gestion partagée ce qui est une parfumerie située à la rue Med Ali Behadj Ali n°17 cité Ibn Khaldoun Tunis et à leur partage dans un délai de trois mois sous la supervision de juge commissaire.

Les créanciers de la succession doivent fournir leur créance dans un délai de 20 jours à partir de datte publication au JORT.

2025404171VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suite d'une ordonnance sur requête n°3521/2025 rendu par le tribunal de 1ère instance de Seliana le 20/11/2025 il a été décidé de nommer Maître Habib Ezzeddine entant que liquidateur de la succession du feu Mohamed ben Ibrahim Harbeoui CIN 04370269.

Le liquidateur est chargé d'inventorier et gérer la succession tout en élaborant un projet de division dans un délai de trois mois.

Toutes les correspondances et ou les avis liées au dossier de la dite succession doivent être destinées au bureau du liquidateur sis au 8 rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis dés la publication de cette décision.

2025404178VEPA2

Avis aux créanciers - Redressement Judiciaire 77 - Mannouba

Société La Tunisienne de Lait et Dérivés «TLD»

S.A. - Siège : Avenue Habib Bourguiba - La Mornaguia

Matricule Unique : 928425C/A/M/000

Mat CNSS : 344648-07

Il a été décidé en vertu de l'arrêt de la cour d'appel de Tunis N°69038 du 12/6/2024 la ratification de la demande de la CNSS d'interjeter l'appel suite paiement total et la confirmation du Jugement du Tribunal de 1ère Instance de Manouba dans l'affaire n°77 en date du 23/6/2014 qui a décidé de rectifier le plan de sauvetage modifié de la société et de nommer M. Mondher Hamdi en tant que contrôleur d'exécution et sous la surveillance du juge commissaire.

La publication des résolutions du jugement d'appel n°69038 du 12/6/2024 a été faite en application de la décision rendue par le juge superviseur Mme Khawla Elayari en date du 11/4/2025.

2025404185VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

OFFICE NATIONAL DE L'HUILE EXPORT

Société anonyme

Au capital de 750.000 dinars

Siège social : 10 Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 1086189HAM000

Le conseil d'administration du 29 octobre 2025, a convoqué une AGO qui se tiendra le 31/12/2025 à 10h du matin au siège social de la société : 10 Avenue Mohamed V - 1001 Tunis pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1/ Présentation du rapport de gestion de l'exercice 2022/2023

2/ Lecture du rapport général et spécial de CAC de l'exercice 2022/2023

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/10/2023

4/Approbation des conventions conclues entre l'office national de l'huile export et office national de l'huile

5/ Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2022/2023

6/ Affectation de résultat de l'exercice 2022/2023

7/ Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices : 2023/2024-2024/2025-2025/2026

8/ Approbation de la nomination temporaire de Mr Moez Ben Amor un nouveau membre du conseil d'administration pour le reste de la durée du mandat.

9/ Formalités juridiques.

2025R03493SANB3

Convocation

LA SOCIETE TUNISO-QATARIE FINANCES "TQF"

«Société en liquidation»

S.A au capital de 500.000 dinars

Identifiant U : 831511/S

Siège social : Rue Cité des Sciences - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de TQF, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire et ce, le Mercredi 7 Janvier 2026 à 10.30 h au siège social de la Société à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Nomination d'un nouveau liquidateur,

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée Générale extraordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société, Bureau n°313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2025R03495SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PROMOTEL

S.A au capital de 16.408.000 dinars

45, Avenue Habib Bourguiba le Colisée - Tunis

MF : 001859 B/A/M/000

CNSS : 00224692-40

Messieurs les actionnaires de la société PROMOTEL sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 6 janvier 2026 à 12h00 au n°8 rue de l'énergie - la Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

- Approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2024

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Questions diverses.

2025404168SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEHARI HAMMAMET

S.A au capital de 19.975.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 323620S/A/M/000

CNSS : 222608-90

Messieurs les actionnaires de la société méhari Hammamet sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 6 janvier 2026 à 10h00 au n°8 rue de l'énergie - La Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

- Approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2024

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Questions diverses.

2025404169SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMETE INTERNATIONAL SA

Société anonyme

Au capital de 500.000 DT

Siège social : Résidence «Sana Business Center» Pavillon B Boulevard Béji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis - 4ème et 5ème Etage

Identifiant Unique : 0307291C

Les actionnaires de la société COMETE INTERNATIONAL SA sus indiquée sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 janvier 2026 à 11 heures, au siège de la société sus indiqué et par vidéoconférence pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2- Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 ;

3- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 et approbation des conventions réglementées ;

4- Approbation des états financiers individuels audités au 31 décembre 2024 ;

5- Affectation des résultats;

6- Quitus aux administrateurs ;

7- Acceptation de la démission d'un Administrateur et octroi de quitus;

8- Ratification de la nomination à titre provisoire d'un Administrateur;

9- Nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire

10- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2025404183SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS S.A

Société anonyme

Au capital de 310.000 DT

Siège social : Immeuble YOSR - Appartement 9 et 10 - Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0973042W

Messieurs les actionnaires de la société Alternative Capital Partners sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de la société, le 23 décembre 2025 à 08h00 à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Validité de la réunion;

- Augmentation du capital et suppression du droit préférentiel de souscription;

- Modification et mise à jour des statuts.

- Délégation et pouvoirs pour formalités

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025404192SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BTK INVEST HOLDING

SA au capital de 500.000 dinars

Siège social : Immeuble BTK - 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

IU : 0846838R

Les actionnaires de la société BTK INVEST HOLDING, filiale de la BTK BANK, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra mardi 30 décembre 2025 à 10 heures au siège social de la société, sis au 10 bis avenue Mohamed V - 1001 Tunis, immeuble BTK, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Distribution des dividendes relatif à l'exercice 2024.

3. Pouvoir pour formalités.

2025404205SANB3

Sociétés communautaires

Convocation d'une assemblée générale extraordinaire

Réassemblée générale de la Société privée régionale

Services d'emploi Abu Jaafar Al-Arbasi

Gouvernorat de Sousse

- Le décret n°15 de l'année 2022 en date du 20/03/2022 relatif aux sociétés communautaires;

- L'arrêté n°499 de l'année 2022 en date du 19 mai 2022 portant approbation des statuts types fondamentaux des sociétés communautaires ;

- Le décret n°3 de l'année 2025 en date du 2 octobre 2025 modifiant le décret n°15 de l'année 2022 du 20/3/2022 ;

Les membres du Conseil d'Administration de la Société Communautaire Régionale Abou Jaafar Al Arbassi des Services de Transport dans le Gouvernorat de Sousse ont l'honneur de convier l'ensemble des actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le 27 décembre 2025 à 10h00, au siège suivant :

Centre Idrak de Formation, 16 Rue Mokhtar Al Ateri, Route d'Al-Shatt Al-Mounachia, Hammam Sousse.

L'ordre du jour portera sur :

1. Lecture du rapport moral et financier de l'exercice 2024 ;

2. Augmentation du capital social de la société;

3. Ajout d'une activité secondaire;

4. Mise à jour de la composition actuelle du Conseil d'Administration;

5. Mise à jour des statuts.

2025S01637SODB3

Autres sociétés

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE SERVICES AGRICOLES KHAYRAT ALGTIFA

Algtifa, Sbekha - Kairouan

1831290-G-P-000

Tous les associés sont invités à assister à l'AGO de la SOCIETE MUTUELLE DE SERVICES AGRICOLES KHAYRAT ALGTIFA qui aura lieu de 24 décembre 2025 à 10 heures du matin au siège social de la société, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité des exercices 2023 et 2024.

- Examen et approbation des états financiers des exercices 2023 et 2024.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

2025S01643SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Walha Ritha annonce que son titre de propriété d'une parcelle de terrain ayant comme surface 926 m² situé à la route Ain km 5 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben Amira Sleh» situé 63 rue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01635DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans l'annonce n°2025R03399SODB1 publiée dans le journal officiel N°162 le 28/11/2025

Lire : Durée proposée pour l'assemblée générale le 13/12/2025.

Au lieu de : Durée proposée pour la souscription : du 29/11/2025 au 13/12/2025 avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration de la période spécifiée.

Le reste du texte est inchangé.

2025R03489RECZ9

Rectificatif

Suite à l'annonce N°2025S01600VEPA2 parue au JORT le 02/12/2025 sous le n°163.

Lire titre foncier : 87415

Au lieu de titre foncier : 78415

Le reste inchangé.

2025S01636RECZ9